

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

**Mairie
ANTHY-SUR-LEMAN**



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2020, la commune d'Anthy-sur-Léman dispose de 2 budgets :

- Le budget principal,
- Le budget annexe du cimetière.

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Il est à noter que suite au transfert de compétence, le budget du service de l'Eau a été clôturé au 31 décembre 2019. L'excédent d'investissement de 330 725,74 € et l'excédent d'exploitation de 95 359,82 € ont été transféré du budget de l'eau au budget de la Commune.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, étude surveillée...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 3 396 526,62 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 26,65 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 2 413 827,00€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le montant du virement à la section d'investissement, soit 982 699,62 € appelé également autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Montant de la dotation globale de fonctionnement : 160 799,00 € (2017), 141 681,00 (2018), 122 989,00 € (2019).

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES GENERAL	965 668,00 €	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	546 851,62 €
CHARGES DE PERSONNEL	905 200,00 €	ATTENUATION DE CHARGES	13 500,00 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000,00 €	PRODUITS SERVICES ET VENTES	229 900,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	982 699,62 €	IMPOTS ET TAXES	2 155 097,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	89 010,00 €	DOTATIONS, SUBVENTIONS	402 158,00 €
CHARGES COURANTE	309 789,00 €	PRODUITS GESTION COURANTE	44 020,00 €
CHARGES FINANCIERES	102 460,00 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €		
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 700,00 €		
TOTAL	3 396 526,62 €	TOTAL	3 396 526,62 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
EMPRUNTS ET DETTES	386 540,00 €	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	2 188 671,07 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 000,00 €	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	982 699,62 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	695 211,60 €	PRODUIT CESSION IMMOBILISATION	2 680 000,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	7 459 749,09 €	OPERATION ORDRE	89 010,00 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 000,00 €	DOTATIONS, RESERVES	1 495 000,00 €
		SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	352 120,00 €
		EMPRUNTS ET DETTES	801 000,00 €
TOTAL	8 588 500,69 €	TOTAL	8 588 500,69 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants

ACQUISITION PARCELLE CONSORTS GRAND ET FRAIS	84 460,00 €
SIGNALISATION VERTICALE/HORIZONTALE	22 000,00 €
AMENAGEMENT PLAGES	50 000,00 €
CREATION ILOTS ROUTE DE MARGENCEL	16 000,00 €
ACQUISTION CAMION SERVICES TECHNIQUES	25 000,00 €
INSTALLATION VIDEOPROTECTION	117 980,40 €
MOBILIER GROUPE SCOLAIRE	90 000,00 €
AMENAGEMENT ESPACE DU LAC	150 000,00 €
TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE ET PARKING	4 758 464,29 €
AMENAGEMENT TERRAINS DE TENNIS AUX HUTINS	787 820,00 €
TRAVAUX PORT CHANTRELL-ETUDES SONDAGES NAUTIQUES	30 000,00 €
AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	30 000,00 €
SOLDE TRAVAUX ROUTE IMPERIALE - SYANE	31 261,00 €
TRAVAUX PLACE EGLISE	8 000,00 €
GOUDRONNAGE ROUTE IMPERIALE OUEST	20 000,00 €
GOUDRONNAGE ROUTES-CENTRE SECHEX	20 000,00 €
REMPLACEMENT LUMINAIRES ENERGIVORES+ARMOIRES	20 000,00 €
CREATION LIAISONS DOUCES	30 000,00 €
ALIMENTATION SKATE PARK-TENNIS	15 000,00 €
AMENAGEMENT RD33	400 000,00 €
PARKING VOIE CIMETIERE / CHANTRELL / SAUGET ET HONORAIRES	1 139 203,80 €
ESPACE DU LAC/LIAISON RUE DES PECHEURS-ECOLE	20 000,00 €

d) Les subventions d'investissements notifiées

Ces subventions sont uniquement en lien avec les travaux du groupe scolaire et du parking.

ETAT	96 500,00 €
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	99 420,00 €
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE	100 000,00 €
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	56 00,00 €

3. Etat de la Dette

Le remboursement du capital des emprunts prévisionné de la commune représente 385 535,52 € en 2019 contre 374 301,20 € en 2019.

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE – DU CIMETIERE

a) Généralités

Ce budget annexe retrace les achats et les ventes de caveaux.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Par ailleurs, ce budget annexe doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique puisque les écritures comptables de gestion des stocks émarginent sur les deux sections. Pour rappel, à la clôture 2019, il restait 18 caveaux en stock.

b) Vue d'ensemble du budget primitif

FONCTIONNEMENT

LIBELLE	PREVISION 2020
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	2,02 €
OPERATION D'ORDRE - VARIATION DE STOCK	20 044,28 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 046,30 €
SUBVENTION COMMUNALE	2,02 €
OPERATION D'ORDRE - VARIATION DE STOCK	20 044,28 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 046,30 €

INVESTISSEMENT

LIBELLE	PREVISION 2020
OPERATION D'ORDRE - PRODUITS FINIS	20 044,28 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 044,28 €
OPERATION D'ORDRE - PRODUITS FINIS	20 044,28 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 044,28 €